VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 26 avril 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

14.3.a) Actualisation de la convention de partenariat avec la Province de Namur – Mise à disposition du Fonctionnaire sanctionnateur – Décret du 5 juin 2008 - Environnement

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L 1222-3, al. 1er et 2 et L 1222-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de l'Environnement (Décret du 6 mai 2019) et plus précisément ses articles D 138 et suivants ;

Vu le Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite, répression et mesures de réparation des infractions en matière d'environnement ;

Vu le rapport de Monsieur Olivier CAMPAGNE, Juriste ;

Vu le projet de convention avec la Province de Namur concernant la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur ;

Sur la proposition du Collège communal,

A L'UNANIMITE:

Article 1er

Décide d'approuver la convention relative à la mise à disposition d'un Fonctionnaire provincial en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur dans le cadre de l'application du Décret du 5 juin 2008 (matière environnementale).

Article 2

Une expédition de la présente délibération sera transmise :

- Au Collège provincial ;
- Aux Services de Madame le Fonctionnaire sanctionnateur ;
- A Madame Valérie Duchesne, Directrice financière ;
- Au Service environnement.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R.GOSSIAUX **Ph. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

R.GOSSIAUX **C. EERDEKENS**